

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la séance du 11 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le 11 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 4 mars 2014, et sous la Présidence de Monsieur Noël BERNARD, Maire, Conseiller Général.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. NOËL BERNARD, ALAIN MARTET, JEAN MATHE, MME ANNIE GOTTE, MM. HUBERT DULIEU, ALAIN IMARD, MMES EVELYNE BREDILLET, HELENE BOUCHET, MM. MICHEL AIMEUR, JEAN-PIERRE BERCO, GERARD BEURET, MMES CLAUDINE BIGEARD, SYLVIE CHASTRUSSE, NICOLE FUSIER, MM. JEAN-LOUIS PARISE, JEAN-PIERRE RENAUDOT, CYRIL SARRON, VINCENT DANCOURT, MMES NATHALIE CHAIX, NATHALIE ANDREOLETTI, LILIANE ROUSSELET.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. JEAN-FRANÇOIS BATHELIER.

**ETAIENT ABSENTS** : MMES ELODIE ALLEMAND, MARION BAUDIN, HALIMA BEUDET, EDITH FAUTRELLE, PIERRETTE GARNIER, M. ERIC LATHUILLE, MME MONIQUE MARIE-JOETS.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30, et salue le retour dans l'assemblée de M. Jean-Pierre RENAUDOT.

### **A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme Hélène BOUCHET par 18 voix pour et 3 abstentions est élue secrétaire de séance.

### **B) OPERATION PRELIMINAIRE**

En préambule Monsieur le Maire lit le document ci-dessous :

*"Mesdames, Messieurs,*

*Nous voici arrivés à la dernière séance de ce mandat du Conseil Municipal, "à moins d'éléments imprévus".*

*Pour ne pas donner dans le pessimisme que certains autour de cette table essaient de conforter, à des fins électorales bien sûr, et ceci afin de saper le travail important fait pendant ce mandat par la majorité actuelle du Conseil. Je tiens en début de ce Conseil Municipal à vous informer de la mise en chantier de nombreuses réalisations qui ont été, en leur temps très décriées et présentées comme des impossibilités.*

*1) Un important promoteur a signé le 28 février un compromis pour la construction de 40 pavillons sur le quartier république. Quatre autres permis de construire sur ce quartier ont par ailleurs été accordés.*

*2) Le permis de construire de la nouvelle Gendarmerie est déposé, Orvitis qui sera le constructeur de cette opération, très attendue par nos vaillants et efficaces Gendarmes débutera les travaux dès la fin de la 2<sup>ème</sup> tranche de recherches archéologiques qui est en cours.*

*3) Hier après-midi le Conseil d'Administration du service départemental d'incendie et de secours dont je suis vice-président a voté son budget. Parmi les importants investissements que celui-ci comporte il en est un que nos braves sapeurs-pompiers seront contents d'apprendre, la construction du nouveau centre de secours dont les autorisations et engagement de programme*

portent sur 2014/2015 et début 2016.

4) Le nouveau parking de la gare est en route et pourra être aux services des automobilistes immédiatement sur sa configuration ensablée.

5) La modification de l'entrée des sapeurs-pompiers à leur caserne est en cours de modification sur le chemin Guyot, et sera en service dans cette nouvelle configuration jusqu'à la construction du nouveau centre de secours.

6) Les deux pavillons mis à bail par la commune au bénéfice du bailleur social Orvitis font l'objet d'importants travaux d'isolation et de rénovation et pourront prochainement recevoir de nouveaux Genlissiens.

*Maintenant je voudrais répondre au courrier que Monsieur DANCOURT m'a adressé fin de semaine dernière et concernant la divulgation de l'étude faite pour la faisabilité de la modernisation et l'accessibilité de la salle Patouillet. Monsieur DANCOURT je vous demande de relire plus profondément la réponse de la CADA sur ce sujet. Dans ce courrier il vous a été répondu que cette étude ne pourra être divulguée que lorsque la décision d'entamer des travaux serait effective. Plongez bien dans votre mémoire Monsieur DANCOURT ce qui permettra de vous rappeler que le Conseil n'a encore jamais délibéré sur ce sujet."*

M. Vincent DANCOURT considère que s'il n'y a pas de pièces, il n'y a pas de débat possible.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du DOB et qu'il n'y a pas de vote.

#### **POINT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2014**

Le compte rendu de la séance du 4 février 2014 est approuvé par 18 voix pour et 2 abstentions.

#### **C) DECISIONS**

#### **POINT N° 2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014**

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire. M. Alain MARTET commente le document envoyé aux Conseillers.

M. Vincent DANCOURT considère qu'il y a obstruction puisqu'il y a refus de communiquer des pièces concernant ce débat et que son groupe ne participera pas.

M. le Maire re-confirme les termes du courrier de la C.A.D.A..

Monsieur Alain MARTET, rapporteur du point, prend la parole accompagné d'une présentation Powerpoint réalisée par ses soins.

**Monsieur Alain MARTET rappelle en introduction** que l'habitude a été prise à GENLIS de procéder au vote du budget de la commune fin mars début avril (26 mars 2010, 13 avril 2011, 20 mars 2012, 4 avril 2013). A cette période de l'année, il est possible d'adopter lors de la même séance le Compte Administratif de l'année précédente et de proposer ainsi un Budget Primitif le plus sincère possible puisqu'agrémenté des résultats définitifs reportés et des bases de fiscalité et de dotations des services de l'Etat. Il ajoute qu'il a été choisi de ne pas déroger à cette habitude malgré les échéances électorales à venir.

**Monsieur Alain MARTET aborde ensuite les dépenses de fonctionnement** et indique qu'une mise au point est à faire car des contrevérités ont été avancées par l'opposition municipale.

Madame Liliane ROUSSELET dit que le conseil n'est pas une tribune de campagne électorale.

Monsieur Alain MARTET indique que comme il est attaqué sur les finances il répondra sur les finances et que le débat d'orientation budgétaire est le moment adéquat pour cela.

Monsieur Alain MARTET reprend et explique qu'il existe des dépenses réelles et des dépenses d'ordre. Les dépenses réelles « appauvrissent » la commune et doivent être compensées par une hausse des recettes ou une baisse d'autres dépenses alors que les dépenses d'ordre n'entraînent elles aucun flux financier et sont des écritures strictement comptables, sans mouvement de trésorerie; elles n'ont pas besoin d'être financées car chaque euro en dépense est compensé automatiquement en recette

Monsieur Alain MARTET informe que l'évolution des dépenses réelles de la commune entre 2011 et 2012 est de +1.34% alors que l'inflation durant cette année était égale à 2%. Il y a donc eu une très bonne maîtrise budgétaire.

Monsieur Alain MARTET indique par ailleurs que le placement qu'a effectué la commune est comptabilisé en dépenses sur l'exercice 2012. Il explique que, par analogie avec un ménage, un placement de 100€ sur un livret A est indiqué en dépense sur le compte courant de celui-ci mais Monsieur MARTET démontre que le ménage n'a pas pour autant plus dépensé et qu'au contraire il a capitalisé et bénéficiera à terme des intérêts du placement. Monsieur MARTET démontre que pour la commune le placement de 839.000€ se présente de la même façon : une dépense en 2012 pour une recette équivalente en 2013 avec en plus les intérêts de ce placement.

Au regard de ces éléments, Monsieur Alain MARTET met donc en cause les propos de l'opposition qui s'appuie sans aucune analyse sur le site de l'association Contribuables Associés. Or, ce site :

- englobe les dépenses d'ordre dans son calcul. Monsieur MARTET affirme que le résultat se retrouve ainsi faussé car ce type de dépense est compensé en recettes et n'appauvrit pas la commune. Pour Genlis cela bouleverse le calcul puisqu'en 2012 un important volume d'opération d'ordre a été passé en accord avec le Trésor Public pour effectuer un inventaire ;
- comptabilise les placements en tant que dépense alors que la collectivité a au contraire préparé l'avenir et « fait travailler » son argent.

Monsieur Alain MARTET précise qu'il a pris contact avec "LE JOURNAL DU NET" et que celui-ci a admis ne pas tenir compte de ces différents points car il ne dispose que de certains chiffres et que des données supplémentaires permettraient en effet une analyse plus fine du budget de chaque commune "CONTRIBUABLES ASSOCIES" n'a pas répondu.

Pour conclure sur les dépenses de fonctionnement Monsieur Alain MARTET se félicite de la maîtrise des charges de personnel malgré une politique volontaire en terme de couverture des risques santé et prévoyance notamment et fait remarquer aux conseillers que l'ensemble des autres charges évolue de façon plus que raisonnée ce qui se traduit par ces chiffres : en 2008 le total des dépenses réelles de fonctionnement était de 4.468.600€ et en 2013 de 4.594.017€ soit une augmentation de 2.81% bien en deçà de l'inflation sur cette période égale à +9.70%.

**Monsieur Alain MARTET poursuit son exposé par les chiffres de la dette communale.** Il informe les conseillers que la commune n'a pas emprunté sur le budget principal depuis 5 ans permettant ainsi de réduire l'encours et les charges d'intérêts. Ainsi, conclut-il, la charge de la dette par habitant était de 978€ par habitant en 2008 et n'est plus que de 882€ par habitant en 2012. En 2014, il n'y aura pas non plus de recours à l'emprunt, annonce-t-il.

**Monsieur Alain MARTET dresse un état du contexte économique** de l'année 2014 et précise certaines données qui influenceront sur la masse budgétaire du prochain budget :

- l'inflation prévisionnelle pour l'année devrait se situer entre 0.7% et 1.4%,
- le prix des énergies devrait connaître une année de stabilisation,
- le taux de TVA applicable est passé au 1<sup>er</sup> janvier de 19.6% à 20%,
- une revalorisation réglementaire des grilles indiciaires des catégories B et C a été décidé par le gouvernement.

**Monsieur Alain MARTET développe les axes de la politique de la majorité municipale pour 2014 rendus possible par la maîtrise budgétaire et la baisse de la dette évoquées ci-dessus.** Il cite notamment :

- un renforcement de l'équipe « nettoyage urbain »,
- des crédits supplémentaires pour le cadre de vie et le fleurissement,
- le recrutement d'un agent de police municipale,
- un soutien aux associations maintenu tant en subvention qu'en logistique,
- une participation au CCAS conforme aux attentes du conseil d'administration de la structure,
- une participation à l'Espace Coluche et à la Halte-garderie qui sera adaptée à la décision de transfert de compétence à la Communauté de Communes.

**Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint continue son diaporama sur les recettes communales** et déplore là encore que la vérité des chiffres ne soit pas plus respectée.

En termes de fiscalité Monsieur MARTET rappelle les différentes dispositions prises par la municipalité :

- pas de hausse des taux d'imposition depuis 2009,
- en 2010 le gouvernement décide la suppression de la Taxe Professionnelle et redistribue certains taux régionaux et départementaux aux communes. L'effet mécanique est immédiat: les taux de toutes les communes de France augmentent mais sans incidence sur le montant final pour les contribuables,
- à Genlis le taux communal de taxe foncière est passé de 15.73% en 2005 à 15.18% en 2013 soit une baisse de 3.50%,
- le montant de taxe foncière par habitant a diminué à Genlis entre 2008 et 2009 (164€ en 2008 contre 163€ en 2012) malgré l'augmentation des bases décidées par l'Etat de +6.70% ;

Monsieur Alain MARTET regrette les fortes hausses de taux du Conseil Général et signale :

- qu'en 2009 la hausse du taux communal fût de 0.30% pour se conformer à l'inflation alors que la même année le département de la Côte d'Or augmenta lui ses taux de 1,75%,
- qu'un triste record a été battu avec la décision prise par le département en 2013 d'augmenter de 12% son taux de taxe foncière.

Monsieur Alain MARTET annonce aux conseillers municipaux que les estimations des services fiscaux ont récemment été reçues et que 67.700€ supplémentaires sont à attendre en 2014 grâce à une dynamique intéressante des taxes liées au foncier (TF et CFE) notamment du fait de l'implantation d'une entreprise d'importance sur le territoire.

Il poursuit en faisant état de la politique communale en matière de recettes fiscales et confirme :

- qu'il n'y aura pas de hausse de taux en 2014,
- qu'il y aura une baisse des taux en 2015 en cas de transfert de la compétence « Enfance Jeunesse » à la communauté de communes,
- que le niveau de ladite baisse sera fonction de l'économie réelle pour la commune, d'une étude sur les répercussions sur la DGF, de l'éventuel surcoût lié à l'application des nouveaux rythmes scolaires et des prix pratiqués par la communauté de communes pour ces nouvelles compétences,
- qu'un aménagement de la base minimum de CFE sera opéré afin de favoriser les petites entreprises.

Monsieur Alain MARTET ajoute que d'autres évolutions de recettes sont à attendre en 2014 :

- baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui marque la continuité de l'effort des collectivités au redressement des finances de l'Etat (-40k€),
- augmentation des dotations de péréquation (+10k€),

- perception du fonds d'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires (50€ par élève) qui pourra être reversé à la communauté de communes,
- stabilisation du FNGIR (Fond National de Garantie Individuel de Ressources) et de la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle),
- augmentation mécanique du FCTVA (+170k€) suite à la revalorisation du taux par le gouvernement (de 15.482% à 15.761%) et aux importants investissements réalisés par la commune,
- volume important de subventions en cours d'instruction (131k€ en préfecture et 80k€ au Conseil Général) ; le travail de l'équipe en place continuera donc à payer en 2014.

Pour conclure sur ce chapitre, Monsieur Alain MARTET évoque quelques recettes non récurrentes perçues exceptionnellement en 2013 :

- fonds de concours pour la création du RPE Nord et la mise en sécurité du Chemin Guyot,
- 213k€ de subventions diversement allouées par la préfecture, le Conseil Général et Mme la Députée,
- remboursement suite à plusieurs relances de charges de personnel dues par l'ancien assureur de la collectivité,
- 17.304€ d'intérêts sur le placement effectué en 2012 ; à ce sujet Monsieur Alain MARTET renouvèle sa satisfaction de percevoir une somme non négligeable sans solliciter le contribuable genlissien.

#### **Dans la dernière partie de sa présentation, Monsieur Alain MARTET évoque les investissements communaux pour 2014.**

Dans un premier temps, il tient à souligner l'important travail réalisé en 2013 avec des chantiers qui ont amélioré le cadre de vie des genlissiens :

- l'aménagement des trois places : le Champ de Foire, la Place de l'Espoir et l'Esplanade de la Mare au Chêne,
- la mise en sécurité du chemin Guyot en maintenant un accès privilégié pour les pompiers,
- le cheminement et la passerelle piétonne entre le Champ de Foire et l'Espace Culturel Paul Orssaud,
- l'acquisition et l'installation des premiers Tableaux Blancs Interactifs (TBI) sur le territoire communale,
- le ravalement de façade de la Halte-Garderie,
- la réfection de la toiture du mille club,
- les travaux de voirie annuels avec de nombreuses chaussées et de nombreux trottoirs traités,
- ...

Il précise que ce sont 1.790.000€ qui ont ainsi été investis avec un taux de réalisation supérieure à 98%.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint cite ensuite les différents dossiers qui sont déjà passés devant le conseil municipal et dont les crédits ont été votés par anticipation avec notamment la poursuite de la mise en place des TBI (11 TBI supplémentaires), le remplacement des deux passerelles restantes dans le secteur du Champ de Foire et des creux Jacques, l'acquisition de deux panneaux lumineux de communication et les travaux de voirie 2014.

Enfin, Monsieur Alain MARTET annonce le programme d'investissement pour 2014 :

- commencement de la réhabilitation du gymnase Patouillet,
- poursuite de la modernisation de l'éclairage public,
- extension de l'école La Chenaie,
- valorisation des espaces publics avec l'installation de nombreux bancs dans différents quartiers de la Ville (à Huchey notamment),

- étude d'aménagement paysager des abords du Château, de mise en place d'un parcours ludique autour du Lac et de création d'une véritable ceinture verte autour de GENLIS en partant des Creux Jacques et permettant de relier les différents lieux de vie de la Ville à pieds dans des espaces végétalisés,
- création d'un nouveau parking proche de la gare avec Réseaux Ferrés de France,
- consultation du Conseil Général pour une aire de covoiturage et pour la création de places de parking avenue de Sprendlingen,
- étude pour la réalisation d'un projet qualitatif autour des logements collectifs rue de la Vanoise (stationnement et chaussée).

**Pour conclure, Monsieur Alain MARTET confirme que les finances de la Ville sont saines et sans mystère.** Pour preuve fin 2013 il constate un excédent de plus de 900.000€ qui financera aisément les reports et les investissements d'ores et déjà votés. Il évoque enfin les propos de l'opposition, qui mettent en doute la santé financière de la collectivité et affirment qu'il y a une augmentation significative des charges de fonctionnement. Monsieur Alain MARTET regrette ces incessantes polémiques sans fondement et déplore la communication adverse qui tourne à l'absurde.

Il n'y a pas de vote de l'assemblée.

Monsieur Michel AIMEUR remercie vivement Monsieur Alain MARTET pour le travail fourni, d'une rare rigueur et d'une grande clarté aujourd'hui et pendant tout le mandat.

### **POINT N° 3 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE**

L'opposition réintègre le débat et demande des précisions concernant le personnel et les locaux de l'Espace Coluche.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 27 novembre 2013 a validé le projet de modification des statuts de le Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, cette modification porte essentiellement sur le transfert de la compétence généralisée enfance-jeunesse et secteur famille au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et notamment des services suivants à la Communauté de Communes :

- Accueils extrascolaires,
- Halte-Garderie "Tom Pouce",
- Accueil jeunes,
- Centre Social "Espace Coluche".

Il précise qu'au cours de plusieurs réunions de travail, le Président de la Communauté de Communes s'est engagé à :

- Maintenir les activités et la qualité de service actuellement proposées sur le territoire de la commune,
- S'appuyer sur la structure du Centre Social Espace Coluche dont la gestion et le bon fonctionnement sont reconnus,
- Ne faire subir aucun impact fiscal sur les contribuables suite à ce transfert tout en attribuant les mêmes ressources financières qu'actuellement au Centre Social Espace Coluche,
- Garantir les postes des agents, leur rémunération et leurs divers avantages.

Cette prise de compétence permettra à l'ensemble des habitants d'avoir accès et aux mêmes conditions aux structures précitées, leur développement progressif sera opéré dans les années à venir.

Monsieur le Maire précise que tout sera repris en l'état et que cela sera acté lorsque toutes les communes auront voté.

Il propose à cet effet à l'assemblée d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise tels que présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

**POINT N° 4 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

M. ALAIN MARTET présente.

Par délibération du 2 décembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager des crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2014 à intervenir pour un montant de 195.000 €.

Pour la ville de Genlis le quart des crédits ouverts au budget principal en 2013 étant de 581.355 €, il reste 386.355 € disponibles pour le budget principal.

Afin de concrétiser les opérations suivantes et à faire face à des imprévus techniques d'ici le vote du budget primitif 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites dans le tableau ci-après :

<b>Imputation (art-op-fct)</b>	<b>Désignation de l'opération</b>	<b>Montant</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
2158-0190-823	Acquisition d'une pompe pour la citerne d'arrosage	1 600.00 €
2188-0080-324	Acquisition d'une pompe "vide-cave" pour l'Eglise	1 950.00 €
2313-0090-211	Travaux topographique dans le cadre de l'extension de l'école La Chenaie	1 400.00 €
Montant Total		4 950.00 €
Délibération du 2 décembre 2013		195 000.00 €
25% des crédits ouverts en dépense d'investissements sur le budget 2013		581 355.52 €
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>		
2315--1	Création d'un regard déporté avenue de Sprendlingen	1 500.00 €
2762--1		300.00 €
Montant Total		1 800.00 €
25% des crédits ouverts en dépense d'investissements sur le budget 2013		41 217.50 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et toutes explications complémentaires nécessaires ayant été fournies, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites dans les tableaux ci-dessus.

**POINT N° 5 - GARANTIE D'EMPRUNT SOUSCRIT PAR LA SEMAAD POUR LA ZAC REPUBLIQUE**

Monsieur le Maire présente la demande de la SEMAAD.

Toutes les précisions et les chiffres sont donnés aux membres de l'opposition qui considèrent que les zones d'ombre déjà évoquées en février subsistent et que donc ils s'abstiennent.

Monsieur le Maire précise qu'il a donné toutes les réponses dès février.

Le Conseil Municipal :

- Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L300-1 à L300-4 du Code de l'Urbanisme,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2008 confiant à la SEMAAD la réalisation d'une opération d'aménagement,
- Vu l'article 19 de la convention de concession d'aménagement pour la ZAC REPUBLIQUE signée le 18 février 2009,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de la SEMAAD du 12 novembre 2013,

- Vu la demande de garantie sollicitée par la SEMAAD dans le cadre de la souscription d'un prêt de 3.000.000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté,
- Considérant l'intérêt pour la ville de Genlis d'apporter sa garantie pour le remboursement de ce prêt à hauteur de 80 % afin de concrétiser l'aménagement de la ZAC REPUBLIQUE,

en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 abstentions :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement du prêt souscrit par la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) – sise 8 rue Marcel DASSAULT – CS 87972 Parc Technologique – 21079 Dijon Cedex, auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche Comté sise 1 Rond-Point de la Nation – BP 23088 – 21088 DIJON CEDEX aux conditions suivantes :
  - Objet : Ce prêt est destiné à financer l'opération d'aménagement de la ZAC de la République (logements) à GENLIS (21) dont reprise du crédit court terme d'un million d'euros mis en place pour le financement des acquisitions foncières.
  - Montant : 3.000.000 Euros (trois millions d'euros).
  - Durée : du 25/03/2014 au 25/03/2019 soit 60 mois incluant la période d'utilisation des fonds.
  - Taux d'intérêt fixe : 2,80 %
  - Type d'amortissement : In-Fine
  - Périodicité de remboursement : trimestrielle
  - Commission d'intervention : 9.000 Euros
  - Taux Effectif Global : 2,86 % au jour du contrat
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt passé entre Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche Comté et la SEMAAD représentée par son Directeur Général M. Thierry COURSIN.

**POINT N° 6 - SUBVENTION AU COMITE DE GENLIS DU SOUVENIR FRANÇAIS POUR MANIFESTATIONS MEMORIELLES**

M. Jean MATHE expose que dans le cadre de l'organisation des manifestations mémorielles des 8, 9, 10 et 11 novembre prévues par le Comité de Genlis du Souvenir Français et les associations patriotiques du canton à l'occasion du centenaire du début de la Guerre 1914-1918 ainsi que pour le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Guerre 1939-1945, de nombreux et importants évènements se dérouleront à Genlis. Afin d'aider le Comité organisateur à réussir au mieux ces commémorations, et compte tenu d'une initiative en direction des écoles et des entrées qui seront gratuites pour ces manifestations mémorielles, la somme de 1.500 € est proposée pour le Souvenir Français sachant que ces commémorations sont d'une grande importance et sont proposées à la labellisation par l'Etat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention accordée au Comité de Genlis du Souvenir Français, 1 impasse des Cyclamens – 21110 GENLIS, dans le cadre des



manifestations mémorielles des 8, 9, 10 et 11 novembre 2014 à 1.500 € (mille cinq cent Euros).

#### **POINT N° 7 - SUBVENTION AU SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DIJONNAIS POUR COURSE CYCLISTE**

M. Alain MARTET expose que dans le cadre de l'organisation de la course cycliste "LE GRAND PRIX DE GENLIS" dimanche 9 mars 2014, le SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DIJON a sollicité l'attribution d'une subvention de 300 € afin de récompenser les concurrents de cette épreuve.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention accordée au Sprinter Club Olympique Dijon, Vélodrome Municipal de Dijon, Boulevard Paul Doumer – 21000 Dijon, dans le cadre de l'organisation de la course cycliste "LE GRAND PRIX DE GENLIS" dimanche 9 mars 2014 à 300 € (trois cent Euros).

#### **POINT N° 8 - SUBVENTION AU COMICE AGRICOLE DU CANTON DE GENLIS POUR MANIFESTATION**

M. Alain MARTET expose que le Président du Comice Agricole du Canton de Genlis ayant sollicité l'attribution d'une subvention dans le cadre de la manifestation organisée le dimanche 25 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1.000 €.

M. le Maire précise que les agriculteurs s'engagent à sécuriser le parking devant l'AGORA et à rendre celui situé à l'arrière, plus praticable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention accordée au Comice Agricole du Canton de Genlis, 52 rue Paul Doumer – 21110 Genlis, dans le cadre de sa manifestation organisée le dimanche 25 mai 2014 à Genlis à 1.000 € (mille Euros).

#### **POINT N° 9 - CONVENTION AVEC GRDF POUR TELERELEVÉ COMPTEURS COMMUNICANTS "GAZ PAR"**

Monsieur le Maire expose et donne lecture des informations complémentaires fournies par GrDF.

L'opposition estime n'avoir pas été informée suffisamment à l'avance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour 1 contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe à la présente délibération, pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télé-relève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

#### **POINT N° 10 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OUCHE ET DE SES AFFLUENTS (S.M.B.O.A.)**

Monsieur le Maire expose.

Madame Liliane ROUSSELET souhaite savoir qui est représentant de la Commune de Genlis. Il s'agit de MM. Hubert DULIEU et Gérard BEURET comme titulaire et de MM. Jean-Louis PARISE et Jean-François BATHELIER comme suppléants jusqu'aux prochaines élections municipales.

Le Conseil Municipal :

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2013,

- Vu l'arrêté préfectoral du 09/09/2013 portant projet de périmètre d'un Syndicat dénommé "Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents",
- Vu la délibération du Comité Syndical du S.M.A.B.O.A. en date du 29 janvier 2014 portant sur la modification des statuts de ce Syndicat,
- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche de ses affluents (S.M.B.O.A.) tels que présentés.

#### **POINT N° 11 - DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2014**

M. Alain MARTET présente.

M. Hubert DULIEU précise qu'il s'agit des "promouvables" qui remplissent les conditions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le taux de promotion pour les avancements de grade dans la collectivité comme suit :

FILIERE	CATEGORIE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO
Administrative	C	Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Technique	C	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
	C	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
	C	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Animation	C	Adjoint d'Animation de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
	C	Animateur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	100 %
Animation	C	Adjoint d'Animation de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Sociale	C	ATSEM Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
	C	ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	100 %
Culturelle	C	Adjoint du Patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Sportive	C	Educateur APS Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

#### **POINT N° 12 - CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'AGENT D'ACCUEIL A LA MAIRIE**

Monsieur Alain MARTET présente.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un poste contractuel dans le cadre d'emploi des Adjoint Administratifs pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- **PRECISE** que cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Administratif à temps complet dans la limite de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs,
- **PRECISE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2014.

### **POINT N° 13 - CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS**

M. Alain MARTET présente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** la création des postes saisonniers suivants :
  - Pour la piscine municipale :
    - 2 postes dans le cadre d'emploi des Educateurs des activités Physiques et Sportives assurant les fonctions de maître-nageur, surveillant de baignade.
    - 2 postes d'Adjoints Administratifs de 2ème classe qui assureront les fonctions de caissiers et de régisseurs,
  - Pour la Mairie :
    - 1 poste d'Adjoint Technique de 2ème classe (chargé de l'entretien des locaux),
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les arrêtés individuels de nomination correspondants,
- **PRECISE** que les crédits afférents seront inscrits au vote du budget primitif 2014 à intervenir.

### **POINT n°14 - DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE**

M. Jean MATHE présente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner le nom de « Rue Nelson-Mandela », à la voie communale nouvellement créée à proximité de la Place de l'Espoir et située entre l'avenue de Sprendlingen et la rue du Château d'Eau.

### **POINT N° 15 - DELEGATION AU MAIRE.**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'examen d'offres concernant les Marchés à Procédure Adaptée suivants :

- MAPA n° 14-01 : Travaux de remplacement de deux passerelles piétonnes.
- MAPA n° 14-02 : Acquisition de tableaux blancs interactifs pour les écoles élémentaires et maternelles avec ordinateur + prestations (formation des enseignants).

### **POINT N° 16 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Départ de Madame Annie GOTTE à 20h20.

Remerciements de :

- Famille PELISSET pour le décès de l'ancienne Conseillère Municipale.
- Marie-France MAIRET pour le décès de son fils.

- Présentation du bilan 2013 de la "conciliateure départementale".

- Monsieur le Maire de Bogdanesti Présente ses encouragements à Monsieur le Maire de Genlis pour les élections.

- Monsieur Vincent DANCOURT demande des éclaircissements et précisions sur les avancées de la réforme des rythmes scolaires.

Toutes précisions sont apportées par Monsieur le Maire et Madame Evelyne BREDILLET. Il est indiqué que le vote est à l'ordre du jour de l'assemblée communautaire de ce jeudi.

- M. Jean MATHE précise que :

- Le rapport d'étape des canalisations de gaz Nord Sud est à la disposition de tous les Conseillers en Mairie,
- La Préfecture autorise les agents d'un cabinet de géomètres experts à pénétrer dans les propriétés privées du bassin versant de l'Ouche afin d'y effectuer des relevés, d'y planter des balises et piquets afin de repérer le niveau de l'eau de la crue de 2013.
- Concernant la gestion des milieux aquatiques, l'Etat devait financer les travaux, mais il est en projet de déléguer la gestion des risques aux communes en leur donnant la possibilité de lever un impôt spécifique.

- M. Jean MATHE prend la parole, soupçonne l'opposition d'avoir piraté le programme de la majorité.

L'opposition s'indigne et demande des excuses avant de quitter la salle.

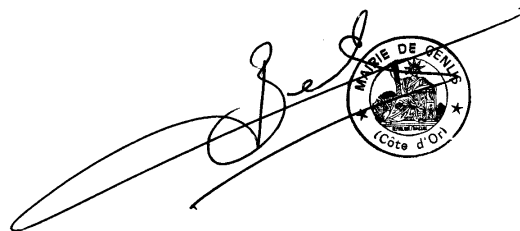
AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE ET L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE  
MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20h45

Fait à Genlis le 17 mars 2014

Le Maire

Conseiller Général

Noël BERNARD

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Noël Bernard'. To the right of the signature is the official seal of the Municipality of Genlis, Côte d'Or. The seal is circular with a double border. The outer border contains the text 'MAIRIE DE GENLIS' at the top and 'Côte d'Or' at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a central emblem, likely the coat of arms of the commune, which includes a landscape with a building and a tree.